

ORIENTATIONS DIOCÉSAINES POUR LA PASTORALE DES FUNÉRAILLES

Mgr Yves Le Saux
Évêque d'Annecy



LA CÉLÉBRATION CHRÉTIENNE DES FUNÉRAILLES

SEPTEMBRE 2026



« Et si nous sommes passés par la mort avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui. Nous le savons en effet : ressuscité d'entre les morts, le Christ ne meurt plus ; la mort n'a plus de pouvoir sur lui. »

(Rm 6, 8-9)

La célébration des funérailles chrétiennes constitue un lieu d'annonce de l'Évangile : face à l'empreinte de la mort, nos communautés ont à témoigner du Christ Ressuscité, qui nous invite à passer avec lui dans la plénitude de la vie divine.

Il est heureux et nécessaire que tout le peuple de Dieu soit témoin de ce mystère d'espérance vive : l'évêque, les prêtres, les diacres, les laïcs missionnés à la pastorale des funérailles et l'ensemble de la communauté chrétienne.

Animée par l'Esprit consolateur, l'Église confie les défunts à la miséricorde du Père, dit la foi dans le mystère pascal, et entoure de sa compassion les familles en deuil.

Être présent à toutes les étapes du deuil, de la maison à l'église, et au cimetière, sans oublier le funérarium et le lieu de la crémation, constitue un défi pour aujourd'hui. Ce chemin d'accompagnement doit favoriser la rencontre personnelle avec le Christ Sauveur.

Les orientations qui suivent sont des repères qui doivent servir de guide pour nos pratiques, dans cette mission commune aux membres des équipes funérailles et aux ministres ordonnés.

1

L'Église a le souci d'accueillir et d'accompagner les familles dans le deuil

Les familles éprouvées par le décès de l'un des leurs doivent trouver une communauté chrétienne qui prend le temps de les accueillir, de les écouter, de les accompagner et de partager avec elles l'espérance des chrétiens. Les funérailles chrétiennes sont un vrai lieu de proposition de la foi offerte à tous, aussi proches ou distants qu'ils soient de la vie habituelle de l'Église.

« La prière de l'Église pour les défunts, expression de sa foi, prend appui sur l'expérience humaine de la mort, des sentiments que celle-ci engendre et des différentes phases du deuil. Une vive attention et une grande délicatesse sont les conditions nécessaires pour apporter le réconfort et la consolation dont l'Église veut entourer ceux qui sont dans l'épreuve. La simplicité et la proximité sont les premiers signes d'une présence évangélique. » [1]

C'est pourquoi **chacun sera accueilli et écouté de manière inconditionnelle.**

2

Une mission commune de tous les baptisés, chacun selon sa mission propre

"Tous ceux qui appartiennent au Peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles [2]".

"Tous", c'est-à-dire les ministres ordonnés, les laïcs, les religieux et religieuses : chacun selon sa mission propre et sa disponibilité.

La responsabilité pastorale d'une paroisse est confiée au curé nommé.

Il exerce cette responsabilité, avec le(s) prêtre(s) coopérateur(s), en étroite collaboration avec l'Équipe d'Animation Pastorale (E.A.P.).

Dans chaque paroisse, sous la responsabilité du curé et avec l'accord de l'E.A.P., on constituera une ou des équipes d'accompagnement des familles en deuil. Tout en gardant le souci de la proximité, les équipes constituées sont paroissiales : elles sont au service de l'ensemble.

Il revient au curé, avec le concours de l'E.A.P., de veiller à la constitution, à la formation et au renouvellement des équipes d'accompagnement des familles en deuil. Chacun des membres recevra des mains du curé, lors d'une célébration paroissiale, une lettre de mission et sera envoyé pour une durée de trois ans, renouvelable.

[1] ***Dans l'Espérance chrétienne***, Desclée-Mame, 1972, p. 11, n° 10.

[2] ***La célébration des obsèques - Rituel des funérailles I***, Desclée-Mame, 1972, p.8, n°5.

L'accompagnement des familles en deuil ne peut s'improviser : le Service diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle (PLS) propose des **formations spécifiques** (théologiques, pastorales et pratiques), locales ou diocésaines. Chaque membre d'une équipe devra suivre a minima la formation fondamentale.

Chaque trimestre, l'ensemble des équipes se retrouvera avec le curé pour prier, écouter la Parole de Dieu, relire ses pratiques en permettant à chacun de s'exprimer (vie de l'équipe, joies, difficultés...).

Au bout de trois ans de mission, le curé et/ou l'E.A.P. rencontreront chaque membre de l'équipe pour une relecture et pour proposer, après discernement, le renouvellement ou la fin de la mission.

3 | *La mission de l'équipe*

- **Avant la célébration**

Un binôme de l'équipe prend le temps de rencontrer les familles, de les écouter pour mieux les connaître et établir avec elles une relation. Dans ce cadre, l'équipe leur expliquera le sens des rites et symboles qui seront déployés lors de la célébration et vivra avec elles, dans la mesure du possible, un temps de prière. Elle remet à la famille rencontrée le livret diocésain *"Méditations et prières pour accompagner le deuil et célébrer les funérailles"* en indiquant son usage : il s'agit d'un choix de textes et prières pour vivre chaque étape [3].

L'équipe prépare la célébration en choisissant avec les familles les lectures de la Parole de Dieu, les chants. Elle les aide à préparer la prière universelle. Elle propose sa présence pour une prière au moment souvent difficile de l'inhumation.

Elle prépare l'église pour la célébration.

Il est bon que les membres de l'équipe puissent prendre ensemble un temps de prière pour se disposer intérieurement à vivre leur mission.

[3] À la maison/funérarium, au moment de la fermeture du cercueil, à l'église, au cimetière, au crématorium.

- **Au cours de la célébration**

L'équipe reçoit la famille à son arrivée à l'église, et participe à l'accueil de l'assemblée au nom de la communauté chrétienne.

Elle veille à la beauté et à la dignité des gestes posés au cours de la célébration (lumière, croix, encensement, aspersion...) dont le déroulement met en œuvre le rituel de l'Église [4].

Elle s'assure que la Parole de Dieu est bien proclamée, à l'ambon, et favorise avec soin son intériorisation (commentaire, méditation, silence...).

- **Après la célébration**

Il est souhaitable que l'équipe soit présente au cimetière et guide la prière au moment de l'inhumation. Elle veille à ce que les liens tissés avec les familles ne se perdent pas. L'accompagnement du deuil se vit dans la durée : on veillera, dans la mesure du possible, à maintenir la relation. Un coup de téléphone, une visite, voire une proposition catéchuménale (sacrements de l'initiation, groupe *Venez et Voyez*, pèlerinage à Lourdes etc.) sont bienvenus.

4 | **Laïcs et ministres ordonnés**

La collaboration entre ministres ordonnés et laïcs est normale et bonne.

Elle manifeste la vérité de l'Église et constitue un nécessaire témoignage. Elle est à encourager et à développer : ministres et laïcs forment ensemble le peuple de Dieu, chacun avec ses charismes propres pour la construction du Corps du Christ. Il en va de la crédibilité de l'Église.

La présence du curé ou d'un prêtre de la paroisse est nécessaire, à un moment ou à un autre auprès des familles en deuil : avant, pendant et/ou après la célébration des funérailles, selon ses disponibilités (visite ou appel téléphonique à la famille, rencontre avec la famille, présence à la célébration, accueil particulier lors de la messe après funérailles).

[4] **La célébration des obsèques - Rituel des funérailles I**, Desclée-Mame, 1972, et **Dans l'Espérance Chrétienne**, célébrations pour les défunts, Desclée-Mame, 2008.

• Pendant la célébration des funérailles

Lorsqu'un prêtre ou un diacre est présent, il préside la célébration.

Il fera tout pour respecter la mission de l'équipe d'accompagnement qui a rencontré la famille, afin que chacun puisse vivre sa participation propre. Il tiendra compte de ses conseils.

Il est celui qui préside : il ouvre la célébration, prononce les prières, proclame l'Évangile, fait l'homélie et l'oraison du dernier adieu.

Lorsque le ministre ordonné n'est pas de la paroisse, le curé et l'équipe d'accompagnement ont été préalablement avertis de sa présence et ont donné leur accord [5]. S'il est prêtre, il doit pouvoir célébrer l'Eucharistie, en tenant compte de ce que dit le rituel des funérailles (cf. paragraphe discernement p.9).

S'il n'y a pas de ministre ordonné, la célébration sera conduite par un membre de l'équipe funérailles formé et missionné, dit "officiant".

5 | La célébration conduite par des laïcs

Dans chaque équipe d'accompagnement des familles en deuil, quelques personnes, appelées "**officiants**", sont habilitées pour conduire la célébration des funérailles, dans les cas où il n'y a ni prêtre ni diacre.

- elles ont suivi la formation diocésaine, initiale ou fondamentale ;
- elles ont été appelées à cette charge par leur curé, après avis de l'équipe d'animation pastorale ;
- elles ont été envoyées en mission, au nom de l'évêque, par le curé, au cours d'une Eucharistie dominicale ;
- vêtues sobrement, elles portent une croix remise par le diocèse en signe de leur mission reçue de l'Église [6] ;
- elles conduisent la célébration : elles ouvrent la célébration, prononcent les prières, proclament l'Évangile, font le commentaire et l'oraison du dernier adieu ;
- elles ne distribuent pas la communion ;

[5] S'il vient d'un autre diocèse, on s'assurera qu'il est en communion avec son évêque.

[6] Une croix identique pour les officiants des équipes funérailles du diocèse d'Annecy.

- elles sont toujours accompagnées par une équipe, dont les membres participent dignement et simplement au déploiement des rites de la croix, de la lumière, de l'encensement et de l'aspersion du corps. Ils facilitent le bon déroulement de la célébration, ils peuvent prendre en charge l'animation des chants, la proclamation des lectures, la préparation matérielle.

6

Discernement des demandes particulières

• Funérailles et Eucharistie : si la famille demande une messe

L'enjeu est de maintenir un accueil fraternel et bienveillant, centré sur le témoignage de la foi et le mystère pascal. Les équipes sont invitées au discernement plutôt qu'à l'application rigide d'une règle : l'Eucharistie lors des obsèques n'est ni un droit automatique, ni une interdiction systématique. Il est d'abord nécessaire de vérifier ce que la famille entend par "messe" : souvent la demande est celle d'une belle célébration et non d'une Eucharistie. Si l'invitation à une messe dominicale ultérieure est souvent à privilégier, la célébration de l'Eucharistie reste opportune pour les familles et les assemblées pratiquantes : *"La décision de célébrer ou non la messe sera prise en accord avec la famille. Cette décision implique normalement que la famille, et/ou une part importante de l'assemblée, soit apte à participer activement à la messe, en particulier par la communion [7]"*.

La coutume qui s'est établie dans nombre de paroisses de convier la famille à participer à la célébration de l'Eucharistie avec l'assemblée du dimanche, où l'on fait mémoire du défunt, est signifiante.

• Autres demandes particulières

Les familles ou des proches peuvent formuler des demandes particulières (textes et chants profanes, audios, vidéos...), qui n'ont pas forcément leur place au sein de la célébration liturgique chrétienne. Certaines propositions (audios, vidéos du défunt...) se situeront en dehors de la célébration à l'église (par exemple au funérarium).

[7] *La célébration des obsèques - Rituel des funérailles I*, Desclée-Mame, 1972, p. 11, n° 15.

L'équipe funérailles discernera si tel texte, ou tel chant souhaité par la famille peut trouver place (ou non) au début de la célébration, au moment de l'évocation de la vie du défunt. Celle-ci doit être rédigée, sobre, manifester ce qu'il y a eu de beau dans la vie du défunt ; ce n'est ni un éloge funèbre, ni une biographie exhaustive.

Il est nécessaire que l'on suive de près le rituel des funérailles : on veillera à ce que les textes de l'Écriture aient toute la place qui est prévue, et on ne les remplacera pas par d'autres textes. Si on évoque la vie du défunt, il est préférable que ce soit au début de la célébration. Pour que le rite du Dernier Adieu conserve toute sa signification, on veillera à ce que le dernier chant ou la musique qui accompagne la sortie du corps soient choisis dans le répertoire liturgique ou la musique sacrée.

- **Cas particuliers**

Les équipes peuvent être confrontées à des situations particulières : demande d'obsèques pour des catéchumènes, des enfants non baptisés, etc.

Sans pour autant accepter des demandes contraires à la foi, elles feront preuve d'un véritable esprit d'accueil évangélique. Pour toute autre situation particulière, elles prendront conseil auprès du curé de la paroisse, et si besoin, auprès de la chancellerie et de la PLS.

Elles se référeront aux indications du guide pastoral *Dans l'Espérance Chrétienne* [8].

7

La crémation, une pratique à accompagner

La pratique de la crémation s'est considérablement développée.

Ce choix, admis par l'Église catholique depuis 1963, doit être respecté, même si l'inhumation demeure le mode préféré de l'Église, à l'image de Jésus, lui-même déposé au tombeau le soir du vendredi saint.

L'Église doit donc accueillir et accompagner cette évolution et en tenir compte dans sa mission de présence au monde, d'évangélisation et d'annonce de l'espérance chrétienne.

[8] *Dans l'espérance chrétienne, célébration pour les défunts*, Desclée-Mame, 1972, p. 234-235, n° 15.

“Dans le cas de la crémation, le rituel prévoit que les obsèques aient lieu comme de coutume à l’église, en présence du corps, avant son passage au crématorium. Le rituel français a, de plus, prévu des lectures et des prières au lieu de la crémation [9]”.

Pour l’accompagnement des familles au lieu de la crémation et au columbarium, on se reportera aux indications et aux prières du guide pastoral *Dans l’Espérance Chrétienne* [10] ou du *rituel des Funérailles* [11].

Dans le cas d’une demande de célébration en présence d’une urne cinéraire, l’accord d’un vicaire ou délégué épiscopal devra être obtenu, avant toute réponse à la famille.

8 | *Les relations avec les Pompes Funèbres*

Les relations avec les Pompes Funèbres sont nécessaires, pour que le personnel et la direction de ces entreprises comprennent bien les évolutions en cours et ne se substituent pas à l’Église pour ce qui est de son ressort.

[9] *Lettre de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des sacrements*, Rome, 4 juin 1986.

[10] *Dans l’Espérance Chrétienne*, célébrations pour les défunts, Desclée-Mame, 2008, p. 171-184, n° 320-347.

[11] *Prière pour les défunts à la maison et au cimetière, Rituel des funérailles II*, p.54-59, n°288-294.

Il est vraisemblable que dans les années qui viennent, le rapport à la mort sera au coeur de nombreux débats dans notre société et la pastorale des funérailles en sera marquée. Quelles que soient les situations, nous aurons à proposer des funérailles chrétiennes à ceux qui croient au Christ. Et nous aurons toujours à témoigner de l'espérance chrétienne et de la miséricorde de Dieu auprès de tous, selon des modalités qui pourront évoluer.

Pour leur mise en œuvre, ces dispositions demanderont quelques documents complémentaires.

Elles seront évaluées dans trois ans.

*Annecy,
en la fête de la Croix Glorieuse,
14 septembre 2026*

✠ Yves Le Saux
Évêque d'Annecy



Service diocésain de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle

pls@diocese-annecy.fr

Tél : 04 50 33 09 14

www.diocese-annecy.fr/liturgie

Photo : © Y. Angelloz

